



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1399

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Solidarité internationale - Attribution d'une subvention à l'association Pont France Afrique - Année 2010

service : Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Olivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacques), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1399**

commission principale : développement économique

objet : **Solidarité internationale - Attribution d'une subvention à l'association Pont France Afrique - Année 2010**

service : Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine développe depuis plusieurs années une politique de solidarité internationale s'appuyant à la fois sur des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et sur un soutien aux acteurs de la solidarité internationale de l'agglomération.

C'est dans le cadre de cette politique de solidarité internationale qu'il est proposé de soutenir le projet de l'association Pont France Afrique créée à Lyon en 2007.

Pont France Afrique est une association qui a pour objectif d'appuyer les activités agropastorales initiées par des femmes de la région de Sékou et de Sehoue. En effet, le Bénin, dont l'économie est essentiellement agricole (39 % du produit intérieur brut -PIB-), n'est pas autosuffisant et ce, malgré un très fort potentiel (les conditions climatiques et hydriques permettent la culture de très nombreux produits).

C'est pour cette raison que l'association Pont France Afrique ambitionne d'aider matériellement ces villages afin d'améliorer la sécurité alimentaire, accroître les capacités de production agricole, développer l'élevage et la pisciculture, et, par les revenus générés, contribuer à la réduction de la pauvreté.

Pont France Afrique travaille depuis 3 ans à la préparation de ce projet. Elle a obtenu en 2009 la mise à disposition de 15 hectares, effectué la présélection et la formation des futurs bénéficiaires, avec le soutien des autorités locales et nationales du Bénin.

Pont France Afrique bénéficie de l'appui financier du Forum des organisations de solidarité internationale -FORIM-) ainsi que du Collectif des organisations de solidarité internationale -COSIM-).

Ce projet s'inscrit dans un programme d'appui d'aide au développement, l'association Pont France Afrique constitue par conséquent un partenaire pertinent de la Communauté urbaine pour le développement et la solidarité internationale.

En conséquence, il est proposé de contribuer au budget de fonctionnement de l'association Pont France Afrique à hauteur de 2 000 €, sur un budget annuel total de 25 000 €.

Budget prévisionnel 2010

Charges		Produits		
investissement immobilier	9 000 €	subvention FORIM	7 000 €	28 %
investissement mobilier	3 000 €	subvention Région	4 000 €	16 %
produit agricole	4 000 €	fonds privés	12 000 €	48 %
		subvention Communauté urbaine	2 000 €	8 %
suivi et évaluation	6 000 €			
frais de personnel	3 000 €			
total	25 000 €	total	25 000 €	100 %

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € au profit de l'association Pont France Afrique pour l'exercice 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Pont France Afrique définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 04 - opération n°1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.